

## Dialyse à domicile : La SFNDT et le sénateur Yves Daudigny appellent les pouvoirs publics à aller plus loin dans la prise en charge à domicile en France

Paris, le 10 juillet 2020 – À l’occasion d’une conférence de presse dédiée à la dialyse à domicile, le **Sénateur socialiste de l’Aisne Yves Daudigny** s’est associé à la Société Française de Néphrologie Dialyse Transplantation (SFNDT) pour appeler les pouvoirs publics à **lever les freins au développement de la dialyse à domicile** en France.

En effet, alors que près de 90 000 personnes<sup>i</sup> sont atteintes d’insuffisance rénale chronique terminale (IRCT), pathologie nécessitant une transplantation rénale ou la mise en place d’un traitement de suppléance, le traitement à domicile est mis en place chez **7% des patients dialysés, soit deux fois moins que la moyenne des pays de l’OCDE<sup>ii</sup>**.

Pourtant, comme l’a présenté le **Professeur Maryvonne Hourmant, Présidente de la SFNDT**, la dialyse à domicile présente des avantages économiques considérables :

- Réduction des **coûts directs et indirects** liés à la prise en charge (suppression des coûts de transport, par exemple) ;
- Réduction du **fardeau économique et social** pour les patients (capacité à se maintenir en emploi en évitant la dialyse en centre, par exemple) ;
- **Bénéfice global pour la collectivité.**

À la lumière de ces éléments, la Cour des Comptes<sup>iii</sup> a également appelé en 2020 au développement de la dialyse à domicile.

Au-delà des avantages économiques, la dialyse à domicile a un impact **humain et sanitaire positif sur les patients**, notamment grâce à une souplesse de traitement favorisant leur autonomie et un lien social préservé. Pour illustrer cela, la SFNDT a développé un « microsite », récit digital de l’expérience-patient dialysé à domicile.

Enfin, les propositions concrètes pour le développement de la dialyse à domicile, **portées par le Livre Blanc de la SFNDT** ont été présentées par le **Professeur Thierry Lobbedez**, qui a insisté sur le **besoin de formation et d’information** et sur la **nécessaire réforme du système de tarification et de financement**, afin de rendre attractive la dialyse à domicile pour les professionnels de santé.

La SFNDT porte donc ce projet politique pour le développement de la dialyse à domicile, via notamment la diffusion d’un **manifeste pour le développement de la dialyse à domicile**, qui es-co-signé par des parlementaires dont l’organisateur de la conférence de presse, le sénateur Yves Daudigny, mais aussi le Président de la Commission des affaires sociales Alain Milon ainsi que dix-sept autres sénateurs membres de cette commission. Du côté de l’Assemblée nationale, la députée de Seine-Maritime Agnès Firmin Le Bodo et le député néphrologue du Rhône Jean-Louis Touraine ont déjà apporté leur soutien. L’introduction d’une proposition de loi est notamment en cours de réflexion par ces parlementaires.

**La SFNDT a également annoncé organiser un colloque à l’Assemblée nationale d’ici la fin de l’année 2020, afin de partager son Livre blanc et son Manifeste devant les parlementaires.**



**Contact:**

Louis Labrador, RPP

[l.labrador@rpp-group.com](mailto:l.labrador@rpp-group.com)

+33 1 45 63 66 98

---

<sup>i</sup> Rapport public annuel 2020, Février 2020, Cour des comptes : <https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-02/20200225-03-Tomel-insuffisance-renale-chronique-terminale.pdf>.

<sup>ii</sup> Ma Maladie rénale Chronique 2022, 10 propositions pour développer la dialyse à domicile. SFNDT.

<sup>iii</sup> Rapport public annuel 2020, Février 2020, Cour des comptes : <https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-02/20200225-03-Tomel-insuffisance-renale-chronique-terminale.pdf>.